

3.1	Le premier degré selon le sexe et l'âge	76
3.2	Le premier degré : évolution	78
3.3	Le premier degré par département et académie	80
3.4	Le préélémentaire : évolution	82
3.5	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	84
3.6	Les élèves handicapés dans le premier degré [1]	86
3.7	Les élèves handicapés dans le premier degré [2]	88
3.8	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	90
3.9	La santé des enfants en grande section et en CM2	92

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, les écoles du premier degré scolarisent 6 710 700 élèves à la rentrée 2011 [1]. Ces effectifs sont en baisse de 0,1 % (à champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte) par rapport à la rentrée 2010.

Les filles représentent 48,9 % des élèves dans les classes préélémentaires et 49,1 % dans les classes élémentaires des secteurs public et privé. En effet, il naît, en France, environ 49 filles pour 51 garçons, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré. De plus, en ASH, les filles sont très largement minoritaires.

Dans les écoles publiques, les filles sont moins en retard que les garçons : 3,7 % des filles et 5,3 % des garçons sont en retard en CP ; 9,1 % des filles et 11,7 % des garçons le sont en CE2, et 12,3 % et 15,4 % en CM2 [2]. L'écart entre filles et garçons se creuse tout au long de la scolarité : la différence des taux de retard est de 1,6 point en CP et de 3,1 en CM2. On notera que, pour les filles comme pour les garçons, le retard scolaire s'accumule au cours de la scolarité pour atteindre, en fin de CM2, plus de 15 % pour les garçons et plus de 12 % pour les filles.

En France métropolitaine, les plus forts taux de redoublement concernent les niveaux CP et CE1 avec respectivement 3,3 % et 3,9 % [3]. En CE2 et en CM2, ce taux est de 1,5 %, il est le plus faible en CM1 (1,1 %).

Dans les DOM hors Mayotte, les taux de redoublement sont plus élevés, excepté aux niveaux CE2 et CM1 où ils sont identiques aux taux nationaux.

Définitions

Âge

L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2011 pour l'année scolaire 2011-2012. Ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2011-2012 sont nés en 2009.

Âge théorique

L'âge théorique d'entrée en CP est 6 ans. Ainsi, si l'élève parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe, il entre en CM2 à l'âge théorique de 10 ans.

Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année N-1 dans un niveau qui restent scolarisés dans ce niveau l'année N. Le calcul se fait pour des élèves scolarisés en N-1 et en N dans une école publique.

Taux de retard

Pourcentage des élèves scolarisés à un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard en CM2 est le pourcentage d'élèves de CM2 âgés de 11 ans et plus.

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH)

Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (Clis). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

Avertissement

Le tableau [1] présente des données selon le niveau, le sexe et l'âge. Il s'agit des données estimées à partir de l'application « base élèves 1^{er} degré » pour les élèves des secteurs public et privé. Ces données ne sont pas disponibles pour Mayotte.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.26, 11.09, 10.04, 08.01, 07.05.

[1] Répartition des élèves du premier degré selon le niveau, le sexe et l'âge en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte (1))

	Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ASH (2)		Total	dont filles	
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	dont filles			
Public	2 ans	72 107	35 345	-	-	-	-	72 107	35 345	
	3 ans	711 856	348 511	-	-	10	2	711 866	348 513	
	4 ans	716 555	350 273	-	-	72	29	716 627	350 302	
	5 ans	721 089	352 538	(3) 6 132	(3) 3 626	98	23	727 319	356 187	
	6 ans	8 747	3 122	683 237	336 143	667	211	692 651	339 476	
	7 ans	489	206	683 935	334 813	3 898	1 328	688 322	336 347	
	8 ans	(4) 117	(4) 70	675 653	333 217	6 370	2 383	682 140	335 670	
	9 ans	-	-	674 767	332 647	8 820	3 395	683 587	336 042	
	10 ans	-	-	662 768	328 009	10 524	4 098	673 292	332 107	
	11 ans	-	-	98 977	43 243	10 398	4 043	109 375	47 286	
	12 ans	-	-	1 908	892	827	319	2 735	1 211	
	13 ans	-	-	86	47	77	27	163	74	
	Total hors Mayotte		2 230 960	1 090 065	3 487 463	1 712 637	41 761	15 858	5 760 184	2 818 560
	Total y c. Mayotte		2 246 633	nd	3 520 720	nd	43 426	nd	5 810 779	nd
France métropolitaine		2 141 498	1 046 526	3 335 740	1 638 483	39 378	15 058	5 516 616	2 700 067	
Privé	2 ans	22 464	11 055	-	-	-	-	22 464	11 055	
	3 ans	95 564	46 820	-	-	-	-	95 564	46 820	
	4 ans	96 204	47 104	-	-	3	2	96 207	47 106	
	5 ans	98 646	48 237	(3) 912	(3) 565	2	-	99 560	48 802	
	6 ans	1 073	387	113 095	55 716	38	13	114 206	56 116	
	7 ans	75	41	113 374	55 555	294	107	113 743	55 703	
	8 ans	(4) 45	(4) 33	112 337	55 395	506	195	112 888	55 623	
	9 ans	-	-	112 756	55 471	698	282	113 454	55 753	
	10 ans	-	-	111 014	55 083	837	332	111 851	55 415	
	11 ans	-	-	16 278	7 148	817	312	17 095	7 460	
	12 ans	-	-	310	167	98	50	408	217	
	13 ans	-	-	40	22	15	8	55	30	
	Total hors Mayotte		314 071	153 677	580 116	285 122	3 308	1 301	897 495	440 100
	Total y c. Mayotte		315 215	nd	581 371	nd	3 326	nd	899 912	nd
France métropolitaine		306 729	150 092	565 980	278 222	3 213	1 269	875 922	429 583	
Public + Privé	2 ans	94 571	46 400	-	-	-	-	94 571	46 400	
	3 ans	807 420	395 331	-	-	10	2	807 430	395 333	
	4 ans	812 759	397 377	-	-	75	31	812 834	397 408	
	5 ans	819 735	400 775	(3) 7 044	(3) 4 191	100	23	826 879	404 989	
	6 ans	9 820	3 509	796 332	391 859	705	224	806 857	395 592	
	7 ans	564	247	797 309	390 368	4 192	1 435	802 065	392 050	
	8 ans	(4) 162	(4) 103	787 990	388 612	6 876	2 578	795 028	391 293	
	9 ans	-	-	787 523	388 118	9 518	3 677	797 041	391 795	
	10 ans	-	-	773 782	383 092	11 361	4 430	785 143	387 522	
	11 ans	-	-	115 255	50 391	11 215	4 355	126 470	54 746	
	12 ans	-	-	2 218	1 059	925	369	3 143	1 428	
	13 ans	-	-	126	69	92	35	218	104	
	Total hors Mayotte		2 545 031	1 243 742	4 067 579	1 997 759	45 069	17 159	6 657 679	3 258 660
	Total y c. Mayotte		2 561 848	nd	4 102 091	nd	46 752	nd	6 710 691	nd
France métropolitaine		2 448 227	1 196 618	3 901 720	1 916 705	42 591	16 327	6 392 538	3 129 650	

(1) La répartition des élèves par sexe et âge n'est pas disponible pour Mayotte.

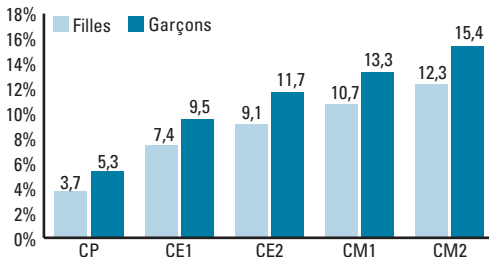
(3) Lire « 5 ans ou moins ».

(2) L'ASH correspond aux classes d'inclusion scolaire.

(4) Lire « 8 ans ou plus ».

[2] Taux de retard dans le secteur public selon le niveau en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte (1))



(1) Indicateur non disponible pour Mayotte et pour le secteur privé.

[3] Taux de redoublement dans le secteur public selon le niveau en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte (1))

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
France métropolitaine	3,3	3,9	1,6	1,1	1,5
DOM	4,6	6,5	1,6	1,1	2,2
France métr. + DOM	3,4	4,0	1,6	1,1	1,5

(1) Indicateur non disponible pour Mayotte et pour le secteur privé.

Présentation

Les écoles des secteurs public et privé du premier degré, en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, scolarisent 6 710 700 élèves en 2011 [1].

Hors Mayotte, le premier degré perd près de 6 600 élèves à la rentrée 2011 (- 0,1 %), après une augmentation des effectifs de plus de 17 000 élèves en 2010. Cette baisse est la résultante d'une diminution de 10 800 élèves dans le secteur public, et d'une augmentation de 4 200 dans le secteur privé.

Les évolutions sont variables suivant les niveaux. L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de plus de trois ans et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans [2]. À partir de cette date, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire, à la baisse depuis la rentrée 1992 et à la hausse entre 1998 et 2005. À la rentrée 2011, les effectifs préélémentaires dans les secteurs public et privé augmentent (respectivement + 0,2 % et + 0,3 %).

L'enseignement élémentaire a perdu 18,1 % de ses effectifs entre 1960 et 1985, période marquée par les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le public comme dans le privé, puis s'est inversée avec l'arrivée à l'école élémentaire des générations nombreuses d'enfants nés en 2000 et après. En 2011, les tendances dans les classes élémentaires s'inversent dans les secteurs public et privé : la diminution dans le public est de l'ordre de 0,5 % en 2011 (contre une hausse de + 0,3 % en 2010) alors que dans le privé, on constate une légère hausse avec + 0,5 % des effectifs (contre - 0,2 % en 2010).

Les effectifs de l'enseignement relevant de l'ASH continuent de croître (+ 1,7 % entre 2010 et 2011). Le secteur public accueille 92,7 % des élèves relevant de cet enseignement.

Définitions

Population scolaire du premier degré

Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'ASH. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH)

Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (Clis). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles suivants :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis) ;
 - les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
 - les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
 - les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis).
- Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.26, 11.09, 10.04, 08.01, 07.05.

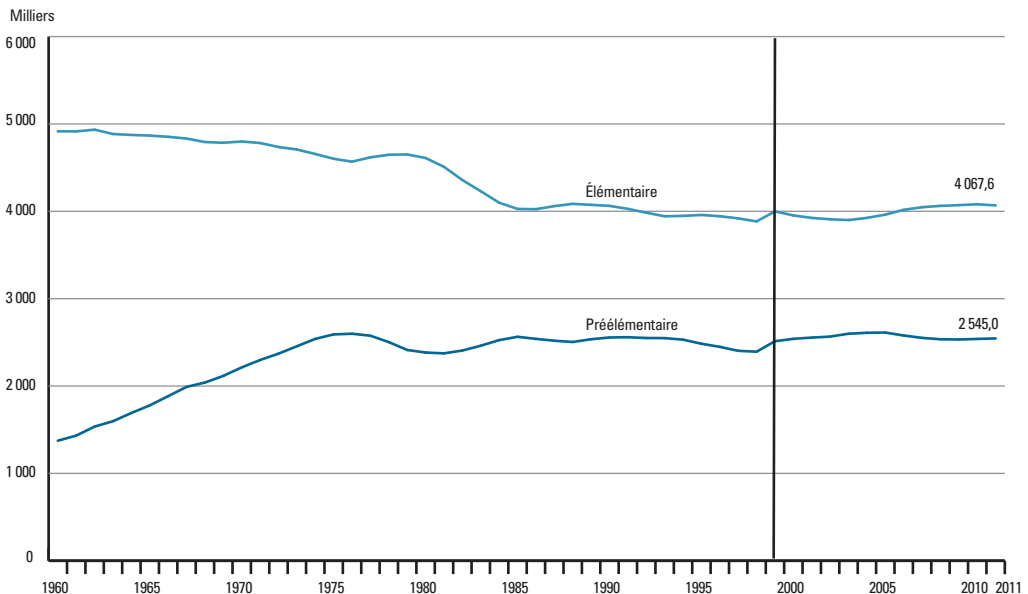
[1] Évolution des effectifs du premier degré (en milliers)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 v.c. Mayotte
Préélémentaire								
Public	2 288,3	2 257,7	2 232,0	2 219,3	2 218,8	2 226,2	2 231,0	2 246,6
Privé	323,8	320,7	319,0	316,1	314,0	313,0	314,1	315,2
Total	2 612,1	2 578,4	2 551,0	2 535,4	2 532,8	2 539,1	2 545,0	2 561,8
Part du public (%)	87,6	87,6	87,5	87,5	87,6	87,7	87,7	87,7
Élémentaire								
Public	3 391,4	3 441,5	3 467,9	3 484,1	3 492,4	3 503,6	3 487,5	3 520,7
Privé	570,6	575,4	579,4	578,1	578,1	577,2	580,1	581,4
Total	3 962,0	4 016,9	4 047,3	4 062,2	4 070,5	4 080,8	4 067,6	4 102,1
Part du public (%)	85,6	85,7	85,7	85,8	85,8	85,9	85,7	85,8
ASH								
Public	46,7	45,3	43,7	42,7	40,5	41,2	41,8	43,4
Privé	3,8	3,5	3,1	3,3	3,3	3,2	3,3	3,3
Total	50,5	48,8	46,8	46,0	43,8	44,3	45,1	46,8
Part du public (%)	92,5	92,8	93,4	92,8	92,4	92,9	92,7	92,9
Total premier degré								
Public	5 726,4	5 744,5	5 743,6	5 746,1	5 751,7	5 770,9	5 760,2	5 810,8
Privé	898,2	899,6	901,5	897,5	895,4	893,3	897,5	899,9
Total	6 624,6	6 644,1	6 645,1	6 643,6	6 647,1	6 664,3	6 657,7	6 710,7
Part du public (%)	86,4	86,5	86,4	86,5	86,5	86,6	86,5	86,6

[2] Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (en milliers)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM hors Mayotte à partir de 1999, Public + Privé)



Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, 6 710 700 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré, à la rentrée 2011-2012 [1]. On retrouve 318 200 d'entre eux dans les départements d'outre-mer, dont près de 53 000 dans le département de Mayotte.

Les écoles privées accueillent 13,7 % des effectifs du premier degré en France métropolitaine, et 7,5 % dans les DOM. Cette part est variable selon les départements de France métropolitaine : le secteur privé représente moins de 5,0 % de la scolarisation des effectifs du premier degré en Creuse, Haute-Corse, Moselle, Seine-et-Marne, Haute-Marne, Haute-Saône et Seine-Saint-Denis, alors qu'en Vendée et dans le Morbihan près de 50,0 % des élèves sont accueillis dans des écoles privées.

Dans les DOM, la part du privé varie de 4,6 % à Mayotte à 10,7 % en Guadeloupe.

Le poids de chaque académie dans le niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille dépassent ou avoisinent chacune 7,0 % de la population scolarisée dans le premier degré, la Corse et Limoges en accueillent moins de 1,0 % chacune.

En France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, les effectifs du premier degré sont en légère baisse par rapport à 2010 (- 0,1 %). Cependant, cinq académies de France métropolitaine enregistrent une augmentation de plus de 0,4 % : Montpellier (+ 1,0 %), Versailles (+ 0,8 %), Lyon (+ 0,6 %), Créteil (+ 0,4 %) et Grenoble (+ 0,4 %). À l'opposé, Caen et Nancy-Metz perdent le plus grand nombre d'élèves (- 1,2 %), suivie de Lille (- 1,1 %) et Dijon (- 1,0 %). Poitiers, Reims Limoges, Besançon et la Corse perdent chacune plus de 0,5 % de leurs élèves.

Dans les DOM, la Guyane voit ses effectifs augmenter de 1,1 %, tandis qu'en Martinique et en Guadeloupe d'importantes baisses sont constatées (respectivement - 3,6 % et - 2,5 %).

Définitions

Organisation du premier degré

Le premier degré est, dans chaque département, placé sous la responsabilité d'un directeur académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN) secondé éventuellement par un directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale, qui organise le recrutement et la gestion administrative et pédagogique des personnels enseignants de ce niveau.

Le département est divisé en circonscriptions, chacune étant placée sous la responsabilité d'un inspecteur de l'éducation nationale (IEN). La circonscription comprend un certain nombre de secteurs scolaires.

Population scolaire du premier degré

Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'ASH. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier. Voir « Définitions » en 3.2.

Les écoles privées

Elles sont, soit sous contrat simple (dans ce cas, seul le personnel enseignant est payé par l'État), soit sous contrat d'association (l'État prenant alors également en charge les dépenses de fonctionnement de l'externat), soit hors contrat. Sont comptabilisés ici les effectifs de tout l'enseignement privé du premier degré.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.26, 11.09, 10.04, 08.01, 07.05.

[1] Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie en 2011-2012

Départements et académies	Public	Privé	Pu+ Pr	% Public	Départements et académies	Public	Privé	Pu+ Pr	% Public
Alpes-de-Haute-Provence	13 917	736	14 653	95,0	Meurthe-et-Moselle	64 957	4 206	69 163	93,9
Hautes-Alpes	11 496	1 023	12 519	91,8	Meuse	17 407	1 261	18 668	93,2
Bouches-du-Rhône	175 800	22 677	198 477	88,6	Moselle	92 811	4 167	96 978	95,7
Vaucluse	50 315	6 081	56 396	89,2	Vosges	33 829	2 345	36 174	93,5
Aix-Marseille	251 528	30 517	282 045	89,2	Nancy-Metz	209 004	11 979	220 983	94,6
Aisne	53 334	4 229	57 563	92,7	Loire-Atlantique	92 277	49 276	141 553	65,2
Oise	85 564	5 518	91 082	93,9	Maine-et-Loire	54 296	33 739	88 035	61,7
Somme	50 315	8 174	58 489	86,0	Mayenne	22 477	11 363	33 840	66,4
Amiens	189 213	17 921	207 134	91,3	Sarthe	50 122	8 997	59 119	84,8
Doubs	50 000	4 408	54 408	91,9	Vendée	33 805	34 214	68 019	49,7
Jura	23 335	2 546	25 881	90,2	Nantes	252 977	137 589	390 566	64,8
Haute-Saône	23 304	1 168	24 472	95,2	Alpes-Maritimes	88 235	10 331	98 566	89,5
Territoire de Belfort	13 034	1 365	14 399	90,5	Var	87 849	5 975	93 824	93,6
Besançon	109 673	9 487	119 160	92,0	Nice	176 084	16 306	192 390	91,5
Dordogne	32 073	1 986	34 059	94,2	Cher	25 726	1 900	27 626	93,1
Gironde	128 553	12 452	141 005	91,2	Eure-et-Loire	42 872	4 363	47 235	90,8
Landes	33 317	2 407	35 724	93,3	Indre	18 542	1 352	19 894	93,2
Lot-et-Garonne	26 597	2 810	29 407	90,4	Indre-et-Loire	51 344	5 723	57 067	90,0
Pyrénées-Atlantiques	45 366	12 945	58 311	77,8	Loir-et-Cher	29 168	3 213	32 381	90,1
Bordeaux	265 906	32 600	298 506	89,1	Loiret	64 325	5 954	70 279	91,5
Calvados	59 361	9 259	68 620	86,5	Orléans-Tours	231 977	22 505	254 482	91,2
Manche	38 878	8 989	47 867	81,2	Paris	136 663	39 592	176 255	77,5
Orne	22 290	5 221	27 511	81,0	Charente	28 288	2 741	31 029	91,2
Caen	120 529	23 469	143 998	83,7	Charente-Maritime	50 681	3 514	54 195	93,5
Allier	27 097	2 486	29 583	91,6	Deux-Sèvres	29 386	7 223	36 609	80,3
Cantal	10 393	1 570	11 963	86,9	Vienne	35 346	4 722	40 068	88,2
Haute-Loire	15 512	7 348	22 860	67,9	Poitiers	143 701	18 200	161 901	88,8
Puy-de-Dôme	50 035	6 559	56 594	88,4	Ardennes	26 749	2 101	28 850	92,7
Clermont-Ferrand	103 037	17 963	121 000	85,2	Aube	27 924	2 429	30 353	92,0
Corse-du-Sud	11 017	612	11 629	94,7	Marne	49 764	6 315	56 079	88,7
Haute-Corse	12 805	360	13 165	97,3	Haute-Marne	16 116	795	16 911	95,3
Corse	23 822	972	24 794	96,1	Reims	120 553	11 640	132 193	91,2
Seine-et-Marne	151 857	7 419	159 276	95,3	Côtes-d'Armor	40 641	18 114	58 755	69,2
Seine-Saint-Denis	178 679	9 152	187 831	95,1	Finistère	56 852	32 126	88 978	63,9
Val-de-Marne	131 542	11 283	142 825	92,1	Ille-et-Vilaine	67 890	41 336	109 226	62,2
Créteil	462 078	27 854	489 932	94,3	Morbihan	38 260	36 864	75 124	50,9
Côte-d'Or	44 751	4 023	48 774	91,8	Rennes	203 643	128 440	332 083	61,3
Nièvre	17 174	997	18 171	94,5	Eure	60 555	4 548	65 103	93,0
Saône-et-Loire	47 084	3 828	50 912	92,5	Seine-Maritime	115 307	11 330	126 637	91,1
Yonne	30 975	2 433	33 408	92,7	Rouen	175 862	15 878	191 740	91,7
Dijon	139 984	11 281	151 265	92,5	Bas-Rhin	99 289	5 200	104 489	95,0
Ardèche	23 394	8 217	31 611	74,0	Haut-Rhin	68 219	5 047	73 266	93,1
Drôme	44 686	6 512	51 198	87,3	Strasbourg	167 508	10 247	177 755	94,2
Isère	119 049	11 802	130 851	91,0	Ariège	12 210	1 099	13 309	91,7
Savoie	37 252	3 792	41 044	90,8	Aveyron	18 701	5 940	24 641	75,9
Haute-Savoie	68 771	10 203	78 974	87,1	Haute-Garonne	107 851	10 998	118 849	90,7
Grenoble	293 152	40 526	333 678	87,9	Gers	14 215	2 024	16 239	87,5
Nord	234 423	62 318	296 741	79,0	Lot	12 904	1 242	14 146	91,2
Pas-de-Calais	145 154	20 498	165 652	87,6	Hautes-Pyrénées	17 098	2 537	19 635	87,1
Lille	379 577	82 816	462 393	82,1	Tarn	29 667	5 415	35 082	84,6
Corrèze	18 899	1 332	20 231	93,4	Tarn-et-Garonne	23 325	2 948	26 273	88,8
Creuse	8 742	174	8 916	98,0	Toulouse	235 971	32 203	268 174	88,0
Haute-Vienne	30 057	1 711	31 768	94,6	Yvelines	146 768	14 959	161 727	90,8
Limoges	57 698	3 217	60 915	94,7	Essonne	134 779	7 192	141 971	94,9
Ain	60 476	6 490	66 966	90,3	Hauts-de-Seine	145 901	17 509	163 410	89,3
Loire	60 060	17 083	77 143	77,9	Val-d'Oise	135 632	7 596	143 228	94,7
Rhône	154 648	32 584	187 232	82,6	Versailles	563 080	47 256	610 336	92,3
Lyon	275 184	56 157	331 341	83,1	France métropolitaine	5 516 616	875 922	6 392 538	86,3
Aude	30 707	2 298	33 005	93,0	Guadeloupe	51 301	6 130	57 431	89,3
Gard	64 277	8 555	72 832	88,3	Guyane	40 790	2 618	43 408	94,0
Hérault	90 628	12 093	102 721	88,2	Martinique	40 078	3 425	43 503	92,1
Lozère	4 606	2 515	7 121	64,7	Mayotte	50 595	2 417	53 012	95,4
Pyrénées-Orientales	37 994	3 846	41 840	90,8	La Réunion	111 399	9 400	120 799	92,2
Montpellier	228 212	29 307	257 519	88,6	DOM	294 163	23 990	318 153	92,5
Total	5 810 779	899 912	6 710 691	86,6					

Présentation

À la rentrée 2011, 2 561 800 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte [1].

Hors Mayotte, le nombre d'élèves dans l'enseignement préélémentaire augmente légèrement dans les secteurs public et privé par rapport à l'année précédente (+ 0,2 %). La diminution du nombre d'écoliers âgés de deux ans se poursuit (- 15,2 %). En effet, tout enfant doit être accueilli à l'âge de trois ans sur demande de la famille, alors que les enfants de deux ans ne sont accueillis en priorité que dans les écoles en zones sociales défavorisées.

En France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, le taux de scolarisation des enfants de deux à cinq ans s'élève à 77,2 % en 2011 [2]. Ce taux connaît une baisse sensible depuis 2000, date à laquelle il s'élevait à 84,1 %. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution constante du nombre d'enfants scolarisés à l'âge de deux ans (11,6 % en 2011 contre 34,5 % en 2000) [3]. Cependant, du fait de la pression démographique et de la priorité donnée aux enfants de trois à cinq ans qui sont quasiment tous scolarisés depuis 1990, le nombre d'enfants scolarisés est resté relativement stable sur la période, alors que le nombre d'enfants scolarisables a augmenté en comptant les enfants de deux ans.

Définitions

Âge

L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2011 pour l'année scolaire 2011-2012. Ainsi, les enfants âgés de deux ans à la rentrée 2011 sont nés en 2009, ceux de trois ans en 2008.

Préélémentaire

Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

Population scolarisable

La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici, les enfants de deux à cinq ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bulletin mensuel de statistiques (BMS) de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2012, ont été calées sur le recensement rénové de la population (RRP). La démographie n'est pas disponible pour Mayotte.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.26, 11.09, 10.04, 8.01, 07.05.

[1] Répartition des effectifs du préélémentaire par âge

(Public + Privé)

	Rentrée 2011-2012							Total hors Mayotte	Rappel 2010-2011		
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM y.c. Mayotte			France métropolitaine + DOM hors Mayotte				
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public		Privé	Total	
2 ans	70 206	22 132	92 338	72 107	22 638	94 745	94 571	84 852	26 806	111 658	
%	3,3	7,2	3,8	3,2	7,2	3,7	3,7	3,8	8,6	4,4	
3 ans	683 983	93 282	777 265	716 211	95 878	812 089	807 420	704 133	93 134	797 267	
%	31,9	30,4	31,7	31,9	30,4	37,9	31,7	31,6	29,8	31,4	
4 ans	686 912	93 902	780 814	722 152	96 547	818 699	812 759	725 795	96 027	821 822	
%	32,1	30,6	31,9	32,1	30,6	38,2	31,9	32,6	30,7	32,4	
5 ans	692 247	96 253	788 500	726 810	98 959	825 769	819 735	702 469	95 480	797 948	
%	32,3	31,4	32,2	32,4	31,4	38,6	32,2	31,6	30,5	31,4	
6 ans et plus	8 150	1 160	9 310	9 353	1 193	10 546	10 546	8 906	1 532	10 439	
%	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	
Total	2 141 498	306 729	2 448 227	2 246 633	315 215	2 561 848	2 545 031	2 226 155	312 979	2 539 134	
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

[2] Taux de scolarisation par âge (1)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	France métropolitaine							
	1960	1970	1975	1980	1985	1990	1994	2000
2 ans	9,9	17,9	26,6	35,7	31,9	35,2	35,3	35,4
3 ans	36,0	61,1	80,4	89,9	93,3	98,2	100,0	100,0
4 ans	62,6	87,3	97,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	91,4	100,0	100,0	100,0	99,7	99,4	100,0	100,0
Total 2-5 ans	50,0	65,4	75,9	82,1	82,6	83,6	84,9	84,7

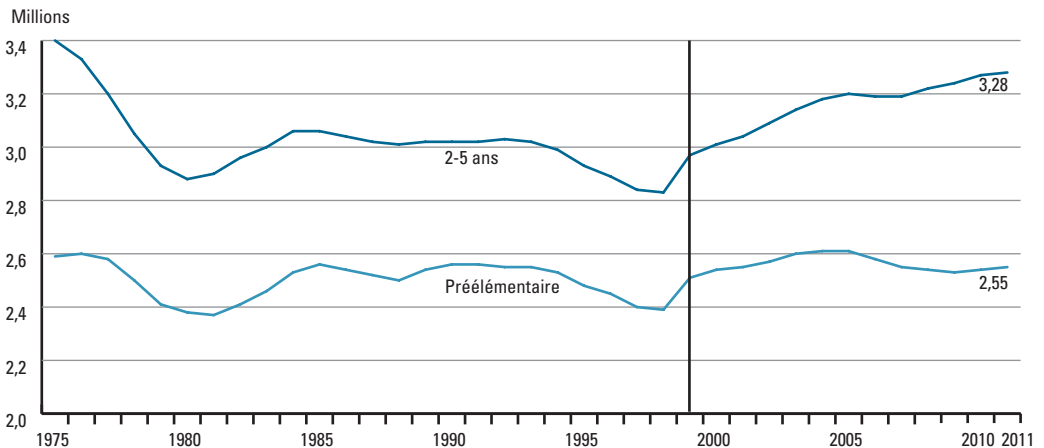
	France métropolitaine + DOM hors Mayotte (2)									
	1999	2000	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
2 ans	34,6	34,5	25,9	24,5	22,9	20,9	18,1	15,2	13,6	11,6
3 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
4 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total 2-5 ans	84,2	84,1	81,9	81,4	80,6	79,7	78,4	77,9	77,7	77,2

(1) Y compris les effectifs des écoles spécialisées à partir de 1985.

(2) Les données de l'Insee ne sont pas disponibles pour Mayotte.

[3] Évolution de la population scolarisable et de la population scolarisée

(France métropolitaine jusqu'en 1998, puis France métró + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Présentation

L'année scolaire 2011-2012 constitue une année de continuité dans la mise en place de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire engagée avec la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, et complétée par le plan de renforcement de la pratique des langues vivantes étrangères à l'école en février 2008.

À la rentrée 2011, 99,1 % des classes du secteur public accueillant des élèves de cycle III (CE2, CM1 et CM2) bénéficient d'un enseignement de langues vivantes. Cette proportion s'élève à 98,5 % pour les CE2, en légère baisse par rapport à 2010. Le principal effort porte maintenant sur le CE1, dont la couverture, pour les écoles publiques, est proche de 92 % (contre 87 % des classes en 2010, 82 % en 2009, 72 % en 2008, 52 % en 2007, et 9 % en 2006).

S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, le taux de couverture s'établit à 97,5 % pour le cycle III, en légère augmentation par rapport aux années précédentes.

Dans le secteur public, l'anglais est la langue la plus étudiée à l'école, puisque 91,0 % des groupes bénéficient de l'enseignement de cette langue. L'allemand, malgré une légère baisse, maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée avec 7,6 % des groupes.

Dans le secteur privé, la part de l'anglais reste plus importante que dans le secteur public (96,1 % des groupes), la part de l'enseignement de l'allemand (4,4 %) est moindre.

Définitions

Champ de l'enquête

Les données recueillies auprès des inspections académiques en 2011-2012, comme lors des années précédentes, concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans tous les niveaux de l'école élémentaire. Cet enseignement est régi par les nouveaux programmes de juin 2008 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

[1] Évolution de la proportion d'élèves de cycle III bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes étrangères (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Public		Privé sous contrat	
	Cycle III	dont CE2	Cycle III	dont CE2
2001-2002	71,9	24,7	71,9	22,8
2002-2003	83,8	55,7	80,9	59,6
2003-2004	89,6	70,6	89,8	73,8
2004-2005	93,3	81,0	85,5	61,1
2005-2006	97,5	92,9	88,5	81,2
2006-2007	98,5	97,5	91,0	87,2
2007-2008	99,3	99,0	94,1	92,2
2008-2009	99,9	99,7	94,0	92,2
2009-2010	99,9	99,7	96,3	95,0
2010-2011	99,3	99,1	96,5	95,6
2011-2012	99,6	98,5	97,5	97,0

[2] Évolution de la proportion des groupes d'élèves (hors CP) selon la langue étudiée (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	-	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	0,0	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	0,0	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1	0,0	1,5	0,7	0,1
2011-2012	7,6	91,0	0,0	1,3	0,7	0,1
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	0,0
2008-2009	9,0	92,2	0,0	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1	0,0	1,3	0,3	0,0
2010-2011	5,9	95,3	0,0	1,3	0,1	0,0
2011-2012	4,4	96,1	0,0	1,7	0,2	0,0

Remarque - La somme des pourcentages peut être supérieure à 100 car un groupe d'élèves peut être comptabilisé dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, 130 500 élèves handicapés sont scolarisés dans les écoles du premier degré, dont les deux tiers dans une classe ordinaire. Dans le premier degré, les élèves handicapés sont de plus en plus scolarisés dans une classe ordinaire : en 2004, on comptait 1,6 élève handicapé scolarisé en classe ordinaire pour 1 scolarisé en Clis contre 1,9 en 2011 [1]. Les élèves handicapés sont scolarisés en classe ordinaire entre 3 et 5 ans, mais majoritairement en Clis passé l'âge de 9 ans [2]. En effet, la part de la scolarisation collective augmente avec l'âge. Elle concerne 5 % des enfants âgés de 6 ans, 38 % de ceux âgés de 8 ans, et plus de la moitié des élèves handicapés de 10 ans et plus. Les élèves handicapés sont, en moyenne, plus âgés : 15 % ont plus de 10 ans contre 2 % pour l'ensemble des élèves du premier degré.

Un tiers des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré sont des filles. Cette proportion est légèrement plus élevée en Clis.

52 900 élèves handicapés scolarisés dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel, conformément à leur plan personnalisé de scolarisation (PPS) [3]. Parmi eux, 16 % bénéficient d'un accompagnement sur l'intégralité du temps scolaire, soit 8 400 élèves. Cet accompagnement est assuré par un assistant d'éducation (36 % des cas) ou par un emploi de vie scolaire. Ce type d'accompagnement bénéficie surtout aux élèves souffrant de troubles moteurs, de troubles associés, de troubles viscéraux et de troubles psychiques.

4 % des élèves handicapés scolarisés individuellement dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement par un enseignant spécialisé. La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques,...) concerne 8 % des élèves porteurs de handicaps : presque la moitié des déficients visuels, un quart des déficients auditifs, ainsi que trois handicapés moteurs sur dix [4].

Définitions

Champ

Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6

Classification des principales déficiences présentées par les élèves

- Les troubles intellectuels et cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage et de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie...
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies y sont répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métaboliques, déficiences immuno-hématologiques, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles. Association de plusieurs déficiences de même importance.

Scolarisation individuelle, scolarisation collective

Voir « Définitions » en 3.7.

PPS - Projet personnalisé de scolarisation (voir « Définitions » en 4.21).

AVS-I et EVS-I

L'auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-I) a pour mission exclusive l'aide à l'accueil et à la scolarisation d'un seul élève handicapé. Ses interventions sont définies en concertation avec l'enseignant (aide pour l'écriture, installation de matériel au sein de la classe, accompagnement lors des repas, des interclasses, des sorties scolaires...). Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel). Les fonctions sont exercées par un assistant d'éducation (AVS-I dans le tableau [3]) ou par une personne recrutée dans le cadre d'un contrat aidé (EVS-I, emploi de vie scolaire).

 Sources : MEN-MESR DEPP et MEN DGESCO

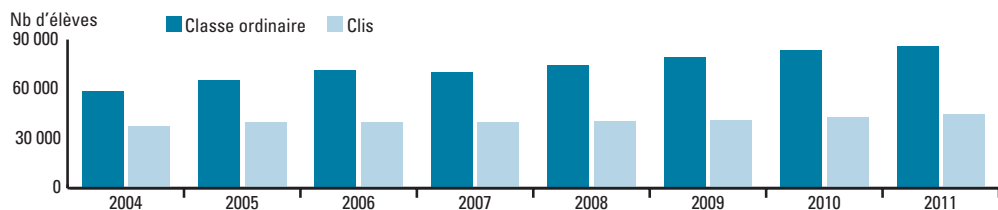
Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.10.

[1] Évolution des modes de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



[2] Les élèves handicapés dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en Clis			Ensemble		
	Total	%	% de filles	Total	%	% de filles	Total	%	% de filles
3 ans et moins	2 742	3,2	33,7	35	0,1	34,3	2 777	2,1	33,7
4 ans	6 649	7,7	31,7	74	0,2	35,1	6 723	5,2	31,7
5 ans	9 996	11,6	30,5	130	0,3	26,9	10 126	7,8	30,4
6 ans	12 864	14,9	29,7	746	1,7	32,2	13 610	10,4	29,8
7 ans	11 662	13,5	28,6	4 068	9,2	34,4	15 730	12,1	30,1
8 ans	11 204	13,0	28,1	6 772	15,2	35,2	17 976	13,8	30,8
9 ans	11 411	13,3	27,8	9 558	21,5	37,2	20 969	16,1	32,1
10 ans	11 329	13,2	27,0	11 335	25,5	38,3	22 664	17,4	32,6
11 ans	7 485	8,7	28,1	10 756	24,2	37,8	18 241	14,0	33,8
12 ans et plus	747	0,9	30,5	954	2,1	37,7	1 701	1,3	34,6
Total	86 089	100,0	29,0	44 428	100,0	37,0	130 517	100,0	31,7

Lecture - 14,9 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire sont âgés de 6 ans. 29,7 % des élèves de 6 ans sont des filles

[3] Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement individuel en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	Accompagnement individuel				Pas d'accompagnement individuel	Total
	AVS-individuel (1)		EVS-individuel (1)			
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel		
Troubles intellectuels et cognitifs	740	4 583	1 488	9 481	44 221	60 513
Troubles du psychisme	938	4 525	1 541	7 860	12 328	27 192
Troubles du langage et de la parole	122	2 434	205	4 352	7 036	14 149
Troubles auditifs	48	312	45	511	3 078	3 994
Troubles visuels	86	296	100	437	1 525	2 444
Troubles viscéraux	156	316	235	561	1 015	2 283
Troubles moteurs	642	1 720	826	2 691	3 867	9 746
Plusieurs troubles associés	401	1 385	696	2 324	3 689	8 495
Autres troubles	32	247	73	462	887	1 701
Total	3 165	15 818	5 209	28 679	77 646	130 517
%	2,4	12,1	4,0	22,0	59,5	100,0

(1) Voir « Définitions ».

[4] Accompagnement et aide selon la déficience des élèves handicapés en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Déficiences	% d'élèves aidés par un enseignant spécialisé (1)	% d'élèves bénéficiant de matériel adapté	% d'élèves bénéficiant de transport spécifique
Troubles intellectuels et cognitifs	3,3	2,7	28,8
Troubles du psychisme	4,0	2,8	11,1
Troubles du langage et de la parole	3,2	9,6	10,0
Troubles auditifs	17,0	26,6	23,5
Troubles visuels	13,6	46,4	14,6
Troubles viscéraux	2,2	6,1	7,0
Troubles moteurs	4,3	28,7	17,1
Plusieurs troubles associés	3,1	11,5	17,7
Autres troubles	2,1	4,4	7,9
Total	4,3	7,6	20,4

(1) Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

Présentation

En 2011, 82 % des 130 500 élèves handicapés scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein [1]. La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire. Tous modes de scolarisation confondus (individuel et collectif), la moitié des élèves scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps.

La plupart des élèves scolarisés à temps partiel bénéficient d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins, ...).

44 400 élèves en situation de handicap fréquentent une Clis, dont 94 % dans l'enseignement public [2]. À la rentrée scolaire 2011, les effectifs de Clis progressent de 3,4 % contre 4,7 % en 2010.

Les élèves de Clis représentent 1,1 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé. La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire varie selon les académies [3]. Les taux les plus forts se rencontrent notamment dans les départements d'outre-mer, à l'exception de la Martinique, ainsi que dans les académies de Caen, Amiens, Clermont-Ferrand, Lille et Dijon (1,4 % et plus). Les taux les plus faibles se trouvent dans les académies franciliennes (moins de 1 %).

Définitions

Champ

Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6

Les principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

- **La scolarisation en milieu ordinaire** : dans une école ou un établissement scolaire du second degré.

- **La scolarisation individuelle** : dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

- **La scolarisation collective** : lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (Clis) dans l'enseignement élémentaire, ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS (projet personnalisé de scolarisation).

L'orientation vers une Clis ou une Ulis se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale du handicap (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

Il existe quatre types de Clis

- Les Clis 1, destinées principalement aux élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives ou mentales.
- Les Clis 2, destinées principalement aux élèves en situation de handicap auditif.
- Les Clis 3, destinées principalement aux élèves en situation de handicap visuel.
- Les Clis 4, destinées principalement aux élèves en situation de handicap moteur.

 Sources : MEN-MESR DEPP et MEN DGESCO

Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.10.

[1] Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 3,5 journées	Total		
Classe ordinaire	Prélémentaire	15 958	1 595	5 944	3 894	11 433	41,7	27 391
	Élémentaire	52 593	502	1 389	4 214	6 105	10,4	58 698
	Total	68 551	2 097	7 333	8 108	17 538	20,4	86 089
Clis	Prélémentaire	4 887	323	949	952	2 224	31,3	7 111
	Élémentaire	33 073	157	1 067	3 020	4 244	11,4	37 317
	Total	37 960	480	2 016	3 972	6 468	14,6	44 428
Total		106 511	2 577	9 349	12 080	24 006	18,4	130 517

(1) Niveau estimé pour les élèves de Clis.

Lecture - 18,4 % (soit 24 006 élèves) des élèves handicapés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

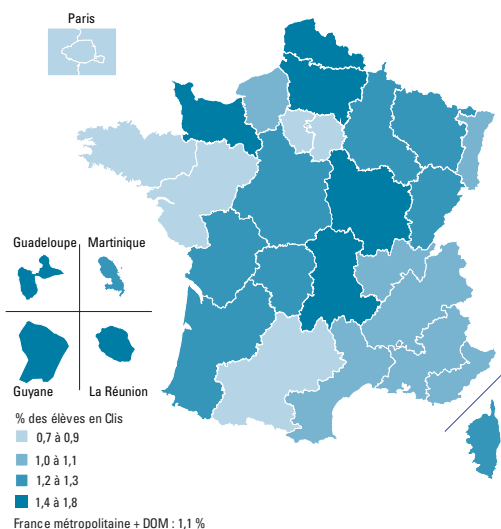
[2] Évolution des effectifs de Clis

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	1980 1981	1990 1991	1999 2000	2004 2005	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
Public	90 090	61 632	42 205	35 754	37 669	37 432	37 958	38 684	40 426	41 714
Privé	5 394	3 876	2 585	1 830	2 015	2 202	2 273	2 367	2 559	2 714
Total	95 484	65 508	44 790	37 584	39 684	39 634	40 231	41 051	42 985	44 428
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	95,1	94,9	94,4	94,4	94,2	94,0	93,9

[3] Part des effectifs scolaires en Clis par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 2011-2012 (%)

(Public + Privé)



Présentation

À la rentrée 2011, en France métropolitaine et dans les DOM, y compris Mayotte, 796 800 élèves sont entrés en sixième, dont 98 300 avec au moins un an de retard (12,3 %) [1]. Ce taux est inférieur de presque 5 points à celui de la rentrée 2005. Cette tendance à la baisse est continue depuis une vingtaine d'années et reflète les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Le pourcentage d'élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard ou plus est très faible (0,4 %).

On observe de grandes disparités de retard scolaire selon l'origine sociale de l'élève [2]. Ainsi, les enfants d'inactifs sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (28,5 % contre 3,7 %). Quelle que soit la profession des parents, les filles sont moins fréquemment en retard que les garçons (11 % contre 13,6 %).

L'environnement de l'établissement d'origine apparaît également comme un facteur important puisque la part des élèves en retard venant d'une école publique appartenant aux réseaux « ambition réussite » (RAR) est presque deux fois plus importante que celle des élèves venant d'une école n'appartenant pas à ces réseaux (22,2 % contre 12,5 %) [3]. Cependant, entre les rentrées 2008 et 2011, la part des élèves en retard a davantage baissé pour les élèves scolarisés en RAR (- 7,6 points) que pour les autres (- 2,3 points).

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea).

L'âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 11 ans à la rentrée 2011-2012 sont nés durant l'année 2000.

L'âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ».

RAR

Réseau « ambition réussite ». Ces réseaux concernant les écoles maternelles et primaires et les collèges étaient centrés autour d'un « collège de référence ». Ils ont été remplacés à la rentrée 2011 par le programme Éclair « écoles, collèges et lycées pour l'ambition l'innovation et la réussite ». Voir 2.15.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- J.-P. Caille, « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire », *Éducation & formations*, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

[1] Évolution du retard à l'entrée en sixième

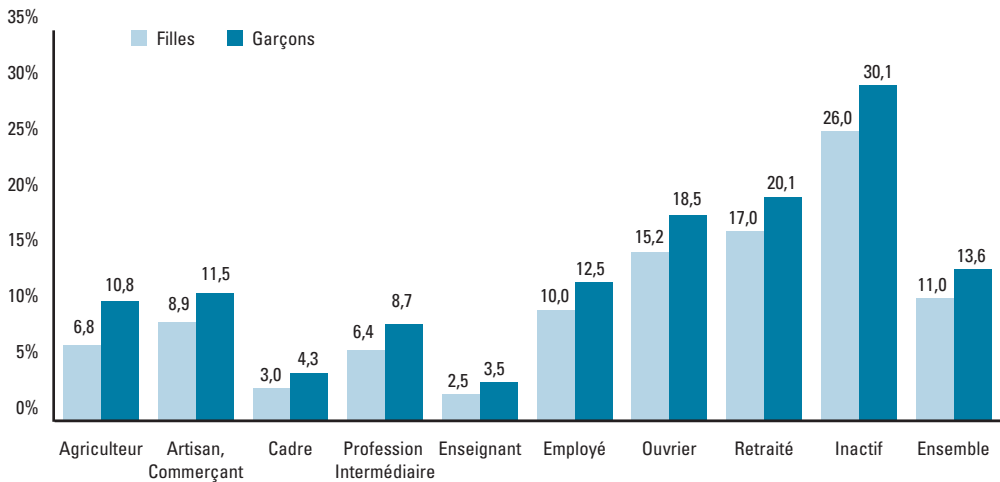
(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y compris Mayotte		
								Public	Privé	Total
« À l'heure » ou en avance										
Effectif	592 974	608 504	623 280	627 509	646 494	659 401	695 692	589 533	108 919	698 452
%	82,8	83,8	84,2	84,7	86,1	86,8	87,9	87,2	90,4	87,7
1 an de retard										
Effectif	117 304	112 899	112 761	109 457	101 103	97 595	93 761	84 335	11 187	95 522
%	16,4	15,5	15,2	14,8	13,5	12,8	11,8	12,5	9,3	11,9
Au moins 2 ans de retard										
Effectif	6 044	4 988	4 575	4 214	3 315	2 814	2 010	2 463	342	2 805
%	0,8	0,7	0,6	0,6	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4
Total en retard										
Effectif	123 348	117 887	117 336	113 671	104 418	100 409	95 771	86 798	11 529	98 327
%	17,2	16,2	15,8	15,3	13,9	13,2	12,1	12,8	9,6	12,3
Total entrants en 6^e	716 322	726 391	740 616	741 180	750 912	759 810	791 463	676 331	120 448	796 779

Lecture - 12,3 % des élèves entrant en 6^e à la rentrée 2011 avaient au moins un an de retard. 11,9 % en avaient un seul, et 0,4 % en avait au moins deux.

[2] Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième selon le sexe et l'origine sociale (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)



[3] Retard à l'entrée en sixième selon l'appartenance de l'école d'origine au réseau « ambition réussite » (RAR)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

	En RAR		Hors RAR		Rappel 2010 (%)	
	Effectif	%	Effectif	%	En RAR	Hors RAR
« À l'heure » ou en avance	21 981	77,9	567 552	86,8	75,3	86,5
1 an de retard	6 011	21,3	78 324	12,1	23,6	13,0
Au moins 2 ans de retard	242	0,9	2 221	0,4	1,1	0,5
Total en retard	6 253	22,2	80 545	12,5	24,7	13,5
Total entrants en 6^e	28 234	100,0	648 097	100,0	100,0	100,0

Lecture - En 2011, 22,2 % des élèves entrant en 6^e venant d'une école publique appartenant à un réseau ambition réussite (RAR) avaient au moins un an de retard. 21,3 % en avaient un seul, et 0,9 % en avait au moins deux.

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, plus de 23 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé. Le relevé de la taille et du poids par les médecins et infirmiers de l'éducation nationale révèle que plus de 12 % des enfants de 5 et 6 ans ont une surcharge pondérale (surpoids ou obésité) et 3 % sont obèses selon les seuils internationaux [1]. Ces pourcentages sont toutefois en baisse par rapport à 1999-2000. L'examen dentaire fait apparaître que plus d'un enfant sur dix a au moins deux dents cariées et, pour 7 % des enfants, elles sont non soignées. Enfin, 13 % des enfants en grande section de maternelle ont eu des problèmes d'asthme au cours de leur vie et 14 % des enfants portent des lunettes.

Au cours de l'année scolaire 2004-2005, une enquête similaire a été réalisée auprès de 7 200 enfants scolarisés en CM2. Les problèmes de surcharge pondérale concernent à ces âges près d'un enfant sur cinq [2]. Mais le pourcentage d'élèves de CM2 souffrant d'obésité est à peine plus élevé qu'en grande section de maternelle. L'examen dentaire montre que 30 % de ces élèves ont au moins deux dents cariées, soit près de trois fois plus qu'en grande section de maternelle. En revanche, le pourcentage d'enfants ayant deux dents cariées non soignées n'est que de 8 %. Concernant les problèmes respiratoires, 15 % des enfants ont déjà eu de l'asthme au cours de leur vie et 10 % sont traités au moment de l'enquête pour cette pathologie. Par ailleurs, un quart des élèves de CM2 porte des verres correcteurs. Enfin, la couverture vaccinale contre l'hépatite B reste faible (38,9 %) alors que ces enfants sont nés pour la majorité d'entre eux en 1994, soit au moment de la mise en place de la vaccination des nourrissons.

Les enfants scolarisés en ZEP apparaissent plus touchés par les problèmes de surpoids et d'obésité, ainsi que par les problèmes bucco-dentaires. En CM2, 26 % des enfants scolarisés en ZEP sont en surcharge pondérale contre 19 % hors ZEP [3]. De même, il y a deux fois plus d'enfants obèses en ZEP (7 % contre 3 %). Si la prévalence globale de la surcharge pondérale est restée stable entre 2002 et 2005, les inégalités sociales se sont creusées, en particulier pour l'obésité. Ainsi, en 2005, on dénombrait dix fois plus d'obèses chez les enfants d'ouvriers que de cadres, contre quatre fois plus en 2002 [4].

Les enfants scolarisés en ZEP sont aussi plus nombreux à avoir des caries non soignées (16 % contre 7 %). En revanche, les enfants scolarisés en ZEP sont moins nombreux à porter un appareil dentaire, équipement qui peut être relativement coûteux. Enfin, la proportion d'enfants portant des lunettes est de 21 % contre 26 % hors ZEP, alors que la prévalence des troubles de la vision observée ou repérée lors de l'examen ne diffère pas entre ces deux zones.

Définitions

Champ

Les données proviennent des enquêtes santé en milieu scolaire, organisées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère en charge de la santé, et par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale. Elles sont réalisées dans des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. En grande section de maternelle, l'enquête a lieu à l'occasion du bilan obligatoire avant l'entrée à l'école primaire. Les élèves de CM2 ne bénéficient pas d'un examen médical systématique et ils sont donc examinés uniquement dans le cadre de l'enquête.

Le surpoids et l'obésité

L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m². Contrairement aux adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent en fonction de l'âge et du sexe. Les seuils utilisés ici sont ceux définis par l'International Obesity Task Force et recommandés en France pour l'enfant.

Santé bucco-dentaire

Dans le cadre de l'enquête, un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer les dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet toutefois de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

Problèmes respiratoires

L'enfant est considéré comme asthmatique si lui ou ses parents répondaient oui à l'une au moins des questions suivantes : « As-tu déjà eu des crises d'asthme ? », « Au cours des douze derniers mois, ton médecin t'a-t-il prescrit des médicaments contre l'asthme ? » (la liste des médicaments étant fournie).

Vision

La vision des élèves est évaluée à l'aide de trois séries de questions : le recensement des anomalies déjà connues, le port de lunettes et les résultats de tests standardisés assurant la comparabilité des données recueillies, tests, effectués par le médecin scolaire.

ZEP

Zone d'éducation prioritaire. Pour la politique de l'éducation prioritaire depuis 1981, voir 2.15.

① Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.18.

- « La santé des enfants en grande section de maternelle en 2005-2006 », *Études et résultats*, n° 737, DREES, septembre 2010.

[1] L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle en 1999-2000 et en 2005-2006

(France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves	
	1999	2005
Enfants en situation de surcharge pondérale	14,4	12,1
Enfants souffrant d'obésité	3,9	3,1
Enfants ayant au moins deux dents cariées	15,0	11,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	9,5	7,0
Enfants ayant eu des problèmes d'asthme au cours de leur vie	nc	12,4
Enfants portant des lunettes	12,3	14,1
Enfants non vaccinés contre la rougeole	5,7	6,8

nc : non comparable ; la définition ayant été modifiée.

[2] L'état de santé des enfants scolarisés en CM2 en 2001-2002 et en 2004-2005

(France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves	
	2001	2004
Enfants en situation de surcharge pondérale	19,9	19,7
Enfants souffrant d'obésité	4,1	3,7
Enfants ayant au moins deux dents cariées	37,1	30,0
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	8,1	8,2
Enfants ayant déjà eu de l'asthme au cours de leur vie	14,3	14,7
Asthme actuellement traité	9,5	10,2
Enfants portant des lunettes	25,9	25,8
Enfants non vaccinés contre la rougeole	4,8	5,9
Enfants vaccinés contre l'hépatite B	33,5	38,9

[3] Les différences d'état de santé entre enfants scolarisés en ZEP et hors ZEP en CM2 en 2004-2005

(France métropolitaine + DOM)

	% en ZEP	% hors ZEP
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	15,5	7,1
Enfants portant un appareil dentaire	6,8	11,5
Enfants portant des lunettes	21,0	26,0
Enfants en situation de surcharge pondérale	25,7	18,8
Enfants souffrant d'obésité	6,8	3,2

[4] Surcharge pondérale, obésité et PCS du père en CM2 en 2004-2005 (%)

(France métropolitaine + DOM)

Catégorie socioprofessionnelle du père	Surcharge pondérale	Obésité
Cadres, professions intellectuelles supérieures	7,4	0,6
Professions intermédiaires	18,0	2,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	18,5	2,2
Employés	20,6	2,9
Ouvriers	24,5	6,1
Agriculteurs	ns	ns

ns : non significatif.